

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le **11 AOUT 2023**

DECRET N°23-078 / PR

Modifiant certaines dispositions du décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 60 ;

VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : L'alinéa 1.13 de l'article 1^{er} du décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores est ainsi modifié :

Lire : « **1.13. Monsieur MOUSSA HAMADA,**

Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures »

Au lieu de : « **1.13. Monsieur ALI IBOUROI,**

Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures »

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

